

Règlement de la Traversée de la Baie de Saint-Brieuc 2023

Organisation

La Traversée de la Baie de Saint -Brieuc est une manifestation sportive organisée le 6 mai 2023 par l'Association VSBO « La Vaillante course à pied et marche sportive ».

Respect de l'environnement

Cette manifestation a lieu dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de détritux en dehors des zones prévues à cet effet.

Epreuves :

- 1) Trail 14 km (maximum 650 participants) Départ de la course : 14h00
- 2) Trail 23 km (maximum 500 participants) Départ de la course : 13h00
- 3) Trail 34 km (maximum 350 participants) Départ de la course : 12h00
- 4) Trail 46 km (maximum 300 participants) Départ de la course : 11h00
- 5) Marche nordique 9 km (maximum 50 participant départ à 14h10
- 6) Marche nordique chronométrée 15 km (maximum 100 participants) Départ à 14h05
- 7) Marche active 9 km (maximum 250 participants) Départ à 10 h.
- 8) Marche active 17 km (maximum 250 participants) Départ à 9h30 heures

Les départs et arrivées ont lieu sur la grève des courses à Saint-Brieuc.

Barrières Horaire

Attention, il y a des barrières horaires sur 3 des 4 trails. Vous trouverez le détail de ces barrières ci-dessous :

Distance	BARRIERE HORAIRE N°1				BARRIERE HORAIRE N°2				BARRIERE HORAIRE N°3			
	Lieu-Dit	kms parcourus	Km restants	horaire limite	Lieu-Dit	kms parcourus	Km restants	horaire limite	Lieu-Dit	kms parcourus	Km restants	horaire limite
14 Kms												
23 Kms					ROSAIRES	13 Kms	10 Kms	15H45	FILIERE DU LEGUE	20,5 Kms	2,5 Kms	16H50
34 Kms	GREVE DES COURSES	14 Kms	20 Kms	14h00		24 Kms	10 Kms			31,5 Kms	2,5 Kms	
46 Kms	TOURNEMINE	20 Kms	26 Kms	13h30		36 Kms	10 Kms			43,5 Kms	2,5 Kms	

Pour la barrière horaire N°1 sur le 34 km (2h de course), elle se trouve dans la baie près du site de départ de la grève des courses.

Pour la barrière horaire N°1 sur le 46 km (2h30 de course), vous avez possibilité de terminer le parcours, ce qui vous fera un total de 34 km et non plus de 46 km.

Pour la barrière horaire N°2 aux rosaires (valable pour le 23, 34 et 46 km), vous avez la possibilité de rejoindre l'arrivée par minibus ou par le port du légué en étant considéré hors course (environ 12 - 13 km).

Pour la barrière horaire finale au port du Légué, vous avez la possibilité de rejoindre l'arrivée via le port du Légué (environ 5 km).

Participation

Les trails « courses à pied » et les différentes marches sont ouverts aux catégories ci-dessous décrites, pour les coureurs licenciés et non licenciés :

Cadets (année de naissance : 2006-2007) : 8, 16 km marche et 14 km trail.

Juniors (année de naissance : 2004-2005) : 8, 16 km marche, 14 et 23 km trail.

Espoirs (année de naissance 2001-2003) : 8, 16 km marche, 14, 23, 34, 46 km trail.

Seniors (année de naissance : 1989-2000) : 8, 16 km marche, 14, 23, 34, 46 km trail.

Masters (année de naissance : 1988 et avant) : 8, 16 km marche, 14, 23, 34, 46 km trail

Pour la marche nordique chronométrée les bâtons sont obligatoires. Cette épreuve est ouverte aux catégories à partir de Juniors (Année de naissance : 2004 – 2005).

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Parcours

Les circuits empruntent en grande majorité le sentier douanier (GR 34), des routes de campagne, la plage. Il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé et de respecter le code de la route sur les routes qui sont empruntées. Le circuit comporte certaines difficultés notamment le passage des filières avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 80 cm. Il convient de demeurer prudent et de respecter les consignes données.

Signalisation

Les parcours sont signalés par de la rubalise et un fléchage. Des signaleurs seront également présents pour assurer l'orientation des participants et leur sécurité.

Ravitaillements

ATTENTION : Chaque coureur devra s'équiper de son propre gobelet

Le 14 km et le 23 km, deux points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée

Le 34 km, trois points de ravitaillement sont prévus sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée.

Le 46 km est en autosuffisance alimentaire. Il y a aura seulement 2 points d'eau au 11ème et 20ème km. Si vraiment, vous devez absolument vous ravitailler, vous pourrez malgré tout profiter du ravitaillement solide des rosaires au 36ème km, mais qui sert aussi au 23 kms et au 35 kms.

Les deux marches actives ainsi que les marches nordiques, un point de ravitaillement est également prévu sur le circuit ainsi qu'à l'arrivée

Accompagnateur et sécurité

Par mesure de sécurité, aucun accompagnateur (piéton non inscrit, cycliste) n'est autorisé à suivre les coureurs sur le circuit.

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

Sécurité

Un poste de secours est installé au point de départ et d'arrivée des épreuves. La sécurité des épreuves est assurée par un médecin, des ambulanciers, secouristes et des agents de sécurité bénévoles.

Tous les participants randonneurs ainsi que coureurs doivent respecter le code de la route.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de l'épreuve (contrat n° : **56 590 233**).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions

Les inscriptions se font, exclusivement via le site internet

<http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> , dans la limite des places disponibles (maximum 1800 inscriptions au total pour les quatre courses à pied et de 650 inscriptions pour les 4

marches). Les dossiers dont l'inscription se trouve en statut « **fichier manquant ou refusé** » ne seront pas validés.

Pour les inscriptions de mineurs, une autorisation de la personne ayant l'autorité parentale devra être signée lors du retrait du dossard

Tarifs

- Trail 14 km (sans lot) **10€**
- Trail 23 km (sans lot) **14€**
- Trail 34 km (sans lot) **18€**
- Trail 46 km (sans lot) **22 €**
- Marche nordique chronométrée 15 km(sans lot) **10€**
- Rando nordique 9 km **5€**
- Marche 9 km (sans lot) **5€**
- Marche 17 km (sans lot) **7€**

Certificat médical

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement fournir une copie de leur licence (saison 2022-2023) lors de leur inscription sur notre site internet. Les licences des sports autres que l'athlétisme ne sont pas recevables, sauf les coureurs munis d'une licence de triathlon. Les coureurs non-licenciés et les pratiquants d'autres disciplines que l'athlétisme devront fournir une photocopie de leur **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** et datant de moins d'un an au jour de l'évènement. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de certificat médical ou dans le cas de non-conformité de ce dernier.

Les participants à la marche nordique chronométrée devront fournir un certificat autorisant la marche en compétition.

Aucun certificat médical ne sera demandé pour les épreuves de marche

Covid-19

Les mesures sanitaires au moment de l'évènement seront appliquées

Annulation de l'inscription

Les participants peuvent à tout moment vérifier le statut de leurs inscriptions, en cas de "fichier manquant ou refusé", et si cet état est imputable au participant, l'organisateur peut annuler l'inscription sans remboursement

Retrait des dossards

La participation à ces épreuves (Trail et marche nordique chronométrée nécessite le port du dossard (couleur différenciée par course) fixé sur la poitrine par 4 épingles. Le retrait des dossards pourra se faire, le vendredi de 16h00 à 19h00 le samedi matin à partir de 9H00 et avant le départ sous présentation **d'une carte d'identité**.

Récompenses

Afin de maintenir un prix d'inscription faible, les inscriptions 2023 n'incluent pas de lot. Il vous sera possible d'acheter le lot de l'édition (tee-shirt ou coupe-vent) sur place dans la mesure des stocks disponibles.

Le challenge du plus grand nombre récompensera le club, l'association, ou l'entreprise la plus représentée

Il y aura également une remise de coupes pour les premiers au classement général et par catégorie d'âge.

Résultats

Les résultats seront affichés sur place le jour de l'épreuve. Ils pourront être consultés sur le site Internet de La Vaillante <http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> à partir du 8 mai 2022

Annulation des courses

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la course par l'organisation par respect des règles sanitaires pour la lutte liée aux précautions sanitaires, les inscriptions enregistrées ne seront pas remboursées et seront conservées pour l'édition 2024.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels

Utilisation de l'adresse mail du concurrent

J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser l'adresse de messagerie afin de leur faire parvenir quelques jours avant l'évènement une « newsletter »

Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte de fait.

Fait à Saint Brieuc le 1 décembre 2022

Roland Le Guigo
Directeur de course.

